

N° 3822. CONVENTION SUPPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE, DE LA TRAITE DES ESCLAVES ET DES INSTITUTIONS ET PRATIQUES ANALOGUES À L'ESCLAVAGE. FAITE À L'OFFICE EUROPÉEN DES NATIONS UNIES, À GENÈVE, LE 7 SEPTEMBRE 1956¹

N° 3850. CONVENTION SUR LE RECOUVREMENT DES ALIMENTS À L'ÉTRANGER. FAITE À NEW YORK LE 20 JUIN 1956²

N° 3992. CONVENTION SUR LES FACILITÉS DOUANIÈRES EN FAVEUR DU TOURISME. FAITE À NEW YORK LE 4 JUIN 1954³

N° 4101. CONVENTION DOUANIÈRE RELATIVE À L'IMPORTATION TEMPORAIRE DES VÉHICULES ROUTIERS PRIVÉS. FAITE À NEW YORK LE 4 JUIN 1954⁴

SUCCESSIONS

Notifications reçues le :

1^{er} septembre 1993

BOSNIE-HERZÉGOVINE

(Avec effet au 6 mars 1992, date de la succession d'Etat.)

Enregistrées d'office le 1^{er} septembre 1993.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 266, p. 3; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs nos 3 à 10, et 12 à 18, ainsi que l'annexe A des volumes 1130, 1141, 1146, 1194, 1249, 1256, 1333, 1334, 1338, 1360, 1390, 1417, 1427, 1516, 1530, 1558, 1563, 1567, 1671, 1673, 1679, 1691, 1712 et 1723.

² *Ibid.*, vol. 268, p. 3; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs nos 3 à 5, 7 à 16, et 18, ainsi que l'annexe A des volumes 1146, 1268, 1381, 1390, 1406, 1421, 1426, 1518, 1605, 1679, 1681 et 1723.

³ *Ibid.*, vol. 276, p. 191; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs nos 3 à 10, 12 à 16, et 18, ainsi que l'annexe A des volumes 1249, 1306, 1312, 1444, 1679, 1723 et 1724.

⁴ *Ibid.*, vol. 282, p. 249; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs nos 3 à 10, 12, 13, 15, 16 et 18, ainsi que l'annexe A des volumes 1249, 1312, 1330, 1394, 1679 et 1694.